

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**TRAVAUX DE VOIRIE  
RACCORDEMENT RESEAU PLUVAL  
CORNICHE FRANÇOIS FABRE  
AZUR TP**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU l'arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,  
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
Vu la demande datée du 18 juin 2018 de la Société AZUR TP – M. Alain BENNATI ☎ 06 07 57 59 15 – Sise : 793, Route de Toulon – BP. 48 – 83330 EVENOS (**e-mail : azurtp@wanadoo.fr**),  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires pour des travaux cités en objet.

**– ARRETONS –**

ARTICLE 1° : Les travaux de raccordement au réseau pluvial du chantier en construction O FIL DE L'EAU – Corniche Bonaparte, sont autorisés :

**DU JEUDI 28 JUIN 2018 AU VENDREDI 29 JUIN 2018**

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit au droit du chantier et la circulation s'effectuera en alternance par demi-chaussée réglementée par des feux tricolores de type KR 11.

ARTICLE 3° : L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux et de prévoir un périmètre de sécurité pour les piétons.

ARTICLE 4° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée du déménagement, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir de ce fait.

ARTICLE 5° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 6° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **19 JUIN 2018**



Jean-Paul JOSEPH,  
Maire de Bandol.  
**Pour le Maire**  
Conseillère Municipale  
Déléguée à la Sécurité  
Valérie BOURON

Réf. : AP/NM.